

Assemblée communale du 1^{er} mai 2012

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 52 personnes, dont deux personnes n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 16 du 20 avril 2012, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Alexandre Gobet
- M. Simon Bertschy
- Mme Antoinette Meyer

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2011**
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2011**
Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
Approbation
3. **Budget communal des investissements 2012 – compléments**
 - 3.1. **Transformation et aménagement du local**
ACC (service du feu) à Chénens **Fr. 190'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif
 - 3.2. **Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local** **Fr. 40'000.00**
Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif

3.3. Travaux simultanés à la modification de la route cantonale

crédit supplémentaire à charge de l'épuration	Fr. 162'000.00
à charge des routes	Fr. 70'000.00
Total	Fr. 232'000.00
Rapport de la Commission financière	
Vote du crédit y relatif	

3.4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques Fr. 230'000.00

Rapport de la Commission financière
Vote du crédit y relatif

Vote final du budget communal des investissements 2012

- 4. Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)**
- 5. Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces**
- 6. Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2011

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2011.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2011 est approuvé à la majorité, deux abstentions, aucun parti contraire.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2011

M. le Président passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2011.

Le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2011 et les explications y relatives ont été publiés dans le dernier bulletin « Informations communales ».

M. Yves Nicolet informe qu'il commentera essentiellement les rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2011.

Comptes de fonctionnement 2011

Administration :

01 Assemblée communal, Conseil communal : au compte **01.317.0 « dédommagements (déplacement, représentation) »**, les conseillers communaux ont été moins sollicités que prévu au budget 2011 d'où la différence de Fr. 5'577.00.

02 Administration générale : aux comptes **02.301.0** et **02.301.1 « traitements du personnel communal »**, la masse salariale est conforme aux prévisions. Par contre, quelques modifications sur la répartition des imputations de salaires dans chaque dicastère qui seront commentées dans la suite de la présentation.

Au compte **02.315.0 « entretien des machines et mobilier de bureau »**, l'administration communale n'a pas eu à solliciter le fournisseur informatique autant que ce qu'il avait été prévu au budget 2011.

Ordre public :

Les chapitres « protection juridique » et « justice » n'amènent aucune remarque particulière.

140 Service intercommunal du feu (ACC) : au compte **140.301.0 « solde des sapeurs-pompier »** près de Fr. 17'555.00 ont été dépensés en plus à ce poste. D'une part, il s'agit des heures effectuées par les sapeurs pour le déménagement du matériel de Cottens à Chénens qui représente un montant de Fr. 8'000.00. D'autre part, les sapeurs-pompier ont été fortement sollicités lors de l'accident d'avion survenu en novembre dernier. Le coût de l'intervention a été pris en charge par l'assurance du pilote, montant versé au compte **140.436.0 « remboursements de tiers »** pour Fr. 17'137.00.

Au compte **140.316.0 « location de dépôts »**, depuis le 1er juillet 2011 le corps des sapeurs-pompier ACC a déménagé à Chénens, d'où une légère augmentation de la location. Le loyer mensuel du nouveau local s'élève à Fr. 2'130.00.

Les chapitres « protection civile » et « participation ORCOC » n'amènent aucune remarque particulière.

Enseignement et formation :

21 Cycle scolaire obligatoire : excepté Fr. 20'000.00 de moins au compte **21.352.1 « participation à l'école secondaire »**, les variations par rapport au budget sont très faibles. Les dépenses globales de ce chapitre entre le budget 2011 et les comptes 2011 sont quasi identiques à raison de Fr. 1'848'000.00.

Le chapitre « administration scolaire » n'amène aucune remarque particulière.

Culture et Loisir :

34 Sport : au compte **34.365.0 « dons aux sociétés sportives »** apparaît un montant supplémentaire de Fr. 16'200.00. Il s'agit du « don » accordé en assemblée communale du 28 juin 2011 à la société de lutte de Cottens et environs pour l'aménagement de son local d'entraînement.

Santé :

Les charges liées concernant les hôpitaux, les homes médicalisés et les soins ambulatoires sont conformes aux prévisions.

46 Service médical des écoles : au compte **46.351.0 « service dentaires, visites médicales »**, la cabine dentaire scolaire a été nettement plus sollicitée, le double que budgété. La « **participation des parents** », au compte **46.433.0**, double aussi.

Affaires sociales :

Au compte **54.365.0 « subventions aux crèches et gardes d'enfants »**, Fr. 26'820.00 ont été dépensés en moins que prévus. Il semble que le baby-boom qu'a connu la commune au début des années 2000 tend à s'estomper.

Au compte **55.351.0 « participation aux institutions spécialisées pour handicapés »**, une charge de Fr. 24'680.00 de moins.

Au compte **58.365.4 « repas à domicile »**, ce service est toujours autant apprécié. Le conseil communal remercie chaleureusement les bénévoles pour leur disponibilité.

Au compte **58.366.0 « caisse maladie pour tierces personnes »**, 2011 était la dernière année où la commune réglait les actes de défaut de biens contre des citoyens pour les primes et participations aux caisses maladie. Dès 2012, c'est la caisse de compensation qui se charge de régler ces contentieux.

Transport et communications :

62 Routes communales et génie-civil : au compte **62.314.0 « entretien des routes et éclairage »**, un dépassement de Fr. 25'219.00. L'assainissement de l'éclairage public, initialement prévu sur deux ans, a été réalisé totalement en 2011. Il faut y ajouter de nombreux travaux d'entretiens.

Au compte **62.314.1 « déblaiement, sablage, protection hivernale »**, les premiers mois de l'année 2011 furent particulièrement secs et cléments. Il est difficile de prévoir la météo.

Aux comptes **64.318 et 64.435 « abonnements CFF au porteur »**, les ventes de cartes journalières CFF sont stables pour un montant de plus de Fr. 18'000.00. Suite à l'augmentation de Fr. 3'000.00 des abonnements pour l'année 2011, la couverture des cartes journalières est passée de 93 % en 2010 à 80 % en 2011.

Protection –aménagement de l'environnement :

70 Approvisionnement en eau : au compte **70.314.0 « entretien et rénovation des installations »**, la commune a dû faire face à un nombre important de fuites d'eau. C'est au quartier des Brévires, qui date du début des années 1980, que ces problèmes ont été les plus importants.

Au compte **70.352.9 « participation à l'AESO »**, la distribution en eau potable de la commune est effective par l'AESO depuis le 1er juillet 2011. A l'élaboration du budget 2011, la période de ce raccordement n'était pas encore connue. La participation communale varie en fonction de la quantité d'eau distribuée. Une partie des Fr. 40'000.00 économisés sur ce poste a permis au conseil de créer une réserve de Fr. 12'369.85 au compte **70.380.0 « attribution de la réserve »**.

Au chapitre 71 Protection des eaux : au compte **71.314.0 « entretien et rénovation des canalisations »**, le montant a été multiplié par 10 par rapport à 2010. Ceci s'explique du fait que le curage des canalisations était comptabilisé à l'entretien des routes jusqu'en 2010.

Au compte **71.390.1 « imputation interne amortissement »**, depuis un an, les travaux de désaffectation de la STEP sont bloqués. Le budget comprenait l'amortissement de tous les travaux de désaffectation de la STEP alors que seuls les travaux réalisés ont été amortis.

Au compte **71.390.2 « imputation salaires »**, pour la vidanges des boues de notre ancienne STEP, en janvier 2011, les deux employés communaux y ont passé de nombreuses journées, d'où l'augmentation de Fr. 25'490.00 par rapport au budget. Le conseil communal les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur ingéniosité pour ce travail difficile.

Le chapitre 72 Ordures ménagères, il manque Fr. 15'094.00 pour couvrir les charges. En ce qui concerne le traitement et l'évacuation des déchets, les recettes devraient couvrir les charges, afin de respecter le principe du « pollueur payeur ». Afin d'y remédier, le conseil communal a décidé de trier le plastic et le bois des objets encombrants. De plus, depuis le 1er novembre 2011, la commune travaille avec un autre transporteur dont les tarifs sont plus attractifs. Le retour à l'équilibre est prévu pour cette année déjà.

Au chapitre 79 Aménagement du territoire et construction : le compte **79.300 « commission d'aménagement »**, présente un dépassement dans la mesure où cette commission a siégé à plusieurs reprises pour adapter le nouveau plan d'aménagement local aux exigences du Service des constructions et de l'aménagement sur l'examen préalable.

Au compte **79.431.0 « autorisation de construire »**, la commune poursuit son développement notamment avec la construction du nouveau complexe commercial près de Fr. 12'513.00 ont été encaissés de plus à ce poste en comparaison aux comptes 2010.

Économie :

Les chapitres « agriculture » et « forêts » n'amènent aucune remarque particulière.

Finance et impôts :

Au chapitre 90 Impôts, le compte **90.319.1 « pertes sur débiteurs »** un total de Fr. 38'244.00 a été passé en perte. Les montants dus sont passés en perte seulement à l'obtention d'un acte de défaut de biens. On y constate une augmentation de Fr. 9'241.00 par rapport aux comptes 2010.

Globalement la commune a encaissé Fr. 602'826.00 de plus que budgété.

La plus grosse différence se situe au compte **90.400.0 « impôt sur le revenu des personnes physiques »** avec une différence de Fr. 442'000.00, soit 17 % de plus. Cet impôt est soumis à de fortes variations. En 2009 nous étions à plus de Fr. 2'900'000.00, en 2010 à Fr. 2'531'124.00 et l'année dernière à Fr. 3'042'000.00. Pour le calcul des budgets, le conseil communal se base sur les recommandations du service cantonal des contributions qui a recommandé une augmentation de 3.8 % par rapport à l'année fiscale 2008.

Au compte **90.400.1 « impôt sur la fortune des personnes physiques »**, Fr. 29'727.00 de plus que prévu ont été encaissés. La différence est identique que pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit plus ou moins 17 %.

Le compte **90.401.0 « impôt sur les bénéfices des personnes morales »**, pour ce compte Fr. 44'862.00 de plus ont été encaissés alors que le service cantonal des contributions estimait une baisse des recettes.

Au compte **90.404.0 « impôt sur les mutations »**, il est difficile d'estimer l'évolution du marché immobilier.

930 Péréquation financière : aucune remarque particulière.

940 Gérance de la fortune des dettes : les investissements de la commune sont amortis conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes. La majorité des investissements faisant appel à un emprunt est amorti financièrement d'un montant équivalent.

99 Autres postes : le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2011 est de Fr. 727'785.52 avant amortissements extraordinaires et réserve.

Le conseil communal a décidé d'amortir comptablement des investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un emprunt dont voici la liste :

Aménagement place de jeux SFr. 5'165.00 / **Trottoir "Rte du Centre"** SFr. 249'600.00 / **Chemin "Route de Romont"** SFr. 22'400.00 / **Agrandissement appartement** SFr. 71'200.00 / **Station de pompage et collecteur (AEGN)** SFr. 41'131.45 / **Crédit d'étude épuration** SFr. 19'660.70 / **Assainissement secteur "sous la gare"** SFr. 90'750.30 / **Local service du feu ACC à Chénens** SFr. 32'697.25 / **Cimetière, columbarium** SFr. 20'939.35

Les amortissements extraordinaires mentionnés précédemment ont pour conséquence une baisse des amortissements obligatoires de plus de Fr. 28'000.00 et ceci dès l'année 2012.

Une réserve de Fr. 150'000.00 a également été comptabilisée pour les routes.

M. Yves Nicolet rappelle qu'avec ce bref aperçu, chacun peut se rendre compte que le bon exercice au niveau des rentrées fiscales permet d'entretenir et de développer les infrastructures communales vieillissantes.

Un nouveau plan financier actualisé sera présenté en décembre prochain. Un nombre important d'investissements attend encore la commune dans les prochaines années.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2011 présentent un bénéfice de Fr. 24'241.47 après amortissements supplémentaires et réserve.

Comptes des investissements 2011

L'essentiel des comptes d'investissement sont des dépenses prévues lors d'assemblées antérieures.

Ordre public : aucun commentaire particulier.

Transports et communication

62 Routes communales et génie-civil : aucune remarque, il s'agit d'investissements en cours de réalisation.

Protection – aménagement de l'environnement

70 Approvisionnement en eau : les comptes **70.501.1 « nouveau raccordement (canalisation) »** et **70.501.14 « renouvellement des conduites »** devraient s'équilibrer avec le compte **70.610.0 « taxes de raccordement eau potable »** ce qui n'a pas été le cas cette année en raison des dépenses plus conséquentes, entre autres, pour le raccordement des immeubles locatifs et commercial ainsi que pour le renouvellement des conduites suite à des ruptures.

71 Protection des eaux : au compte **71.501.15 « déplacement du collecteur des eaux usées à la route de la Résidence »**, il s'agit du solde. **M. Yves Nicolet** tient à préciser que la bonne collaboration entre les entreprises a permis de réduire de façon importante les coûts.

Au compte **71.501.16 « assainissement EU/EC route du Clos-Richard »**, le montant de Fr. 18'111.00 correspond aux canalisations qui relient le complexe immobilier à la route du Clos-Richard. Le solde des travaux sera entrepris lorsque l'abaissement sur la route cantonale sera fait. Une conduite pour les eaux claires y est projetée pour récupérer les eaux claires de la partie supérieure du village.

79 Aménagement du territoire et construction : le compte **79.500.1 « PAL (plan d'aménagement local) »** fera l'objet du point 3.2. du tractanda de cette assemblée en raison du dépassement du crédit nécessaire à la révision générale du PAL.

En résumé, les comptes d'investissements 2011 présentent un excédent de charge de Fr. 292'860.05.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2011.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de la dite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Révision de l'exercice comptable 2011

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2011 présentant un excédent de recettes de CHF 24'241.47. L'entretien final avec M. le Conseiller communal responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 22 mars 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaire particulier sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2011 tels que présentés.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 24'241.47 et un excédent de dépenses de Fr. 292'860.05.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 24'241.47 et un excédent de dépenses de Fr. 292'860.05 sont approuvés à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Marc-Antoine Sauthier pour la présentation du point 3.1. du tractanda, soit la transformation et l'aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens.

3.1. Transformation et aménagement du local ACC (Service du feu) à Chénens pour Fr. 190'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle que l'ACC constitue le regroupement intercommunal des pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens. Le local des pompiers était installé au sous-sol de la Résidence St-Martin à Cottens depuis 21 ans.

En raison des travaux d'agrandissement de la Résidence, le bail à loyer a été résilié. Depuis plus de 3 ans, les trois communes ont étudié plusieurs projets sur le territoire de chaque commune, afin de concilier exigences ECAB, SECA et finances communales.

Après avoir envisagé la construction d'un local entièrement neuf, le projet a été abandonné car trop onéreux. Une très bonne alternative s'est concrétisée dans le cadre d'une location d'une halle de 500 m2 environ.

Ce local, situé dans la zone industrielle de Chénens a déjà permis au CSPI (corps des sapeurs pompiers intercommunal) de déménager début juin 2011 avec un aménagement provisoire dans l'attente de l'obtention du permis de construire nécessaire.

En effet, la halle nécessite des aménagements spécifiques pour le bon fonctionnement du service du feu. Une commission de bâtisse, comprenant un représentant de chaque commune, le commandant et son commandant remplaçant du CSPI ainsi que le bureau d'architecture Baechler & Pasquier de Givisiez, a été formée pour élaborer le projet de transformation à l'intérieur de la halle.

Le sol de cette halle devra être recouvert d'une couche d'époxy pour la rendre étanche. Des canalisations pour les eaux usées, avec un décanteur, et les eaux claires devront être installées et la place devant le local sera goudronnée. Des containers seront installés à l'intérieur pour les vestiaires. Les locaux en dur actuellement seront transformés selon les besoins des pompiers avec notamment une installation pour la protection respiratoire. Doit être également aménagée, une sortie de secours et passablement de modifications des installations électriques, sanitaires et de chauffage.

Au 1er étage sur la partie construite en dur, un local de réunion et de théorie y sera aménagé ainsi qu'un local de rangement.

Le coût de ce projet sur la base de devis est budgété à Fr. 385'490.00. Sur cette somme, **M. Marc-Antoine Sauthier** informe que le montant à charge de la commune de Cottens est de Fr. 190'000.00 conformément à la clé de répartition (population légale au 31.12 de l'année précédente).

L'ECAB (établissement cantonal d'assurance des bâtiments) est entré en matière pour accorder à l'ACC une subvention estimée à environ Fr. 104'000.00 dont Fr. 52'000.00 en moins pour la commune de Cottens. Donc l'investissement net pour la commune de Cottens serait de Fr. 138'000.00 auquel il faut ajouter les Fr. 32'697.25 déjà dépensé en 2011.

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle qu'une réserve de Fr. 150'000.00 pour ce local apparaît au bilan.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions sur cet investissement.

M. Jacques Magnin demande à quoi servent les conteneurs.

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'il s'agit des vestiaires pour les sapeurs-pompiers.

M. l'abbé Louis Pythoud demande si tout le bâtiment est loué pour les sapeurs-pompiers.

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'une partie du bâtiment est louée par une entreprise et que l'ACC loue une surface de 500 m².

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget d'investissements

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 190'000.- pour la transformation et l'aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 190'000.00 pour la transformation et l'aménagement du local ACC (service du feu) à Chénens est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à M. Marc-Antoine Sauthier pour la présentation du point 3.2.

3.2. Crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local pour Fr. 40'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier souligne que lors de l'assemblée communale du mois d'avril 2007, l'assemblée communale a voté un crédit de Fr. 80'000.00 pour l'élaboration de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Ce montant a été proposé sur la base de 3 offres demandées.

Après 5 ans de travail et aussi de longs mois d'attente, le plan d'aménagement local a pu être finalisé par la mise à l'enquête publique.

Au niveau financier, le conseil doit constater un grand dépassement de crédit, ceci est dû, entre autres, au changement de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire au 1er janvier 2010 qui a demandé plus de travail au bureau d'urbanisme pour l'adaptation du plan d'aménagement local et l'élaboration du règlement communal d'urbanisme. Un plan des énergies plus élaboré et conséquent a été demandé.

L'évaluation des coûts des infrastructures (épuration, eau, routes) pour les nouvelles zones, les honoraires de géomètre, les frais de publication ainsi que les émoluments pour l'approbation par la Direction de l'aménagement et des constructions n'étaient pas compris dans le crédit.

Tous ces éléments engendrent la demande de crédit supplémentaire de Fr. 40'000.00.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions sur cet investissement.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget d'investissements

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 40'000.- pour le crédit supplémentaire pour la révision générale du plan d'aménagement local.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, le crédit supplémentaire de Fr. 40'000.00 pour la révision générale du plan d'aménagement local est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 3.3. du tractanda, soit l'investissement pour les travaux simultanés à la modification de la route cantonale.

3.3. Travaux simultanés à la modification de la route cantonale
Fr. 232'000.00

M. Yves Nicolet informe que le Service des ponts et chaussées a mis à l'enquête publique l'abaissement de la route cantonale le 30 mars dernier.

La version adoptée dispose d'un trottoir scindé en 2 parties : bande cyclable et accès piétonnier. Initialement prévu sans bande cyclable, tout le trottoir aurait dû être financé par la commune. Le conseil communal vous demande un crédit de Fr. 70'000.00 pour la partie trottoir à la charge de la commune.

Au niveau des canalisations, en 2005 un investissement de Fr. 351'000.00 a été voté auquel il faut ajouter la somme de Fr. 162'000.00. En effet, la distance du projet de l'époque s'est vue prolongée de 115 mètres. De plus, le canton n'accepte plus de recevoir dans leurs canalisations des eaux dites communales. Ce dernier prévoit à moyen terme, de traiter ses eaux avant de les déverser au ruisseau. De ce fait, la commune doit, à ses frais, installer une canalisation pour les eaux claires depuis la route du Clos-Richard jusqu'à l'actuel magasin « Denner ».

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cet investissement.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget d'investissements

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 232'000.- pour les travaux simultanés à la modification de la route cantonale dont CHF 162'000 de crédit supplémentaire à charge de l'épuration et CHF 70'000 à charge des routes.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement d'un total de Fr. 232'000.00, dont Fr. 162'000.00 à charge de l'épuration et Fr. 70'000.00 à charge des routes, pour les travaux simultanés à la modification de la route cantonale est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 3.4. du tractanda, soit l'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

3.4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques pour Fr.230'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'il y a 4 ans déjà que le conseil Communal a envisagé un projet de panneaux solaires photovoltaïques sur la partie sud du toit de la salle de gym et de l'ancienne école.

En décembre 2008, une demande a été déposée auprès de Swissgrid (organe compétant de la confédération) et le projet a été mis sur une liste d'attente. (aujourd'hui env. 13'000 projets). Un nouveau contingent d'augmentation des capacités photovoltaïques a été autorisé et quelques 2'400 projets pourront ainsi être retirés de la liste d'attente. La commune fait partie de ces 2'400 projets.

La surface utilisable est d'env. 415 m² et couvre pratiquement la totalité de la toiture sud de la halle de gym et de l'ancienne école. Le grand avantage est son exposition à 100% plein sud pour un bon rendement d'exploitation. Les frais d'exploitation concerne surtout les assurances (ECAB, perte d'exploitation et dégâts aux installations, etc.). La commune doit selon les recommandations du Service des communes, amortir cet investissement sur 10 ans.

Le point important est que la vente de l'énergie produite bénéficiera de la subvention fédérale, donc Fr. 0,42 par kWh produit et vendu. Ce tarif subventionné sera valable pour 25 ans et garantie par la Confédération.

Les 10 premières années, cet investissement représentera un déficit d'environ Fr. 30'000.00. Dès la 11ème année, le bénéfice net annuel se montera à environ Fr. 20'000.00. Le bénéfice net après 25 ans d'exploitation devrait donc se monter à Fr. 274'073.00.

Il s'agit donc d'une excellente affaire pour les finances de la commune et une contribution au développement des énergies alternatives après la décision du Conseil fédéral d'abandonner le nucléaire.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions sur cet investissement.

M. Jacques Magnin demande quelle est l'entreprise qui fait l'installation ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que plusieurs offres ont été reçues et que sur cette base l'installation sera réalisée par le Groupe E Connect SA.

M. Jacques Magnin demande d'où viennent les panneaux.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que les composants viennent de Chine.

M. Eric Belloy demande ce qu'il en est au niveau des assurances (grêle, etc.).

M. Marc-Antoine Sauthier informe que l'ECAB assure l'installation et une assurance privée assure les onduleurs ainsi que la perte d'exploitation.

M. Francis Jaquier demande si les frais d'entretien ou remplacement des matériels sont compris dans ce calcul (onduleur, etc.).

M. Marc-Antoine Sauthier signale que selon les spécialistes il n'y a aucun frais d'entretien et que les appareils sont garantis.

M. l'abbé Louis Pythoud demande quelle est la consommation des bâtiments scolaires en KWh ?

M. Marc-Antoine Sauthier souligne que la commune n'utilise pas l'énergie qu'elle produit.

M. l'abbé Louis Pythoud demande ce que la commune fera de ces installations après 25 ans.

M. Marc-Antoine Sauthier informe qu'après 25 ans l'installation devrait continuer à fonctionner. Toutefois la commune ne touchera plus les subsides de la Confédération. L'estimation pour la vente du prix au KWh peut être chiffrée à 20 ct.

M. Bernard Mettraux demande si le conseil s'est penché sur le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que ce point n'a pas encore été analysé par le conseil communal et que d'ici 25 ans une solution aura été trouvée pour régler le problème du recyclage.

M. Peter Goedtkindt s'inquiète sur la durée de vie des bâtiments sur lesquels sont posés les panneaux solaires photovoltaïques.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que ces bâtiments sont en bon état et que la commune est en droit d'espérer que ces bâtiments le seront encore pour bien plus de 25 ans.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Budget d'investissements

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 230'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour Fr. 230'000.00 est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la parole à **M. Yves Nicolet** pour la récapitulation du budget des investissements 2012 avant son approbation.

3. Budget communal des investissements 2012 – compléments

M. Yves Nicolet informe que le budget des investissements 2012 avec les nouveaux investissements acceptés lors de cette assemblée présente un excédent de dépenses de **Fr. 3'566'387.00** au lieu des Fr. 2'874'387.00 présenté lors de l'assemblée du 20 décembre 2011.

M. le Président remercie **M. Yves Nicolet** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2012.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2012 qui présente un excédent de dépenses de Fr. 3'566'387.00 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

4. Adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)

M. le Président informe que bien que le district de la Sarine compte la plus forte population et le plus grand nombre de communes du canton, il est pourtant le seul du canton à ne pas disposer d'une association régionale regroupant l'ensemble des communes.

L'absence de cette structure formelle rend difficiles la mise en place d'une stratégie régionale de développement et la réalisation de projets d'intérêt commun que se soit en matière de transport, d'énergie, de sport, de culture, de tourisme et de développement économique.

Jusqu'à ce jour, les communes ont largement développé leurs infrastructures locales et sont actuellement en mesure d'offrir les services de base à leurs habitants. Désormais, un nombre toujours plus important d'infrastructures publiques présentent des intérêts qui dépassent ceux d'une seule commune. Les nouveaux services en matière de transport, d'énergie, de sport, de culture, de tourisme et de développement économique qu'attendent aujourd'hui les concitoyens, exigent que les communes mettent en commun une partie de leurs ressources pour répondre à ces besoins et réaliser des infrastructures dont l'envergure est clairement régionale.

Cette association aura donc pour buts principaux de :

- Promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;
- Participer financièrement à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional ;
- Représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée.

Les principaux points des statuts peuvent se résumer de la façon suivante :

- Le fond d'investissement permet aux communes du district d'octroyer une aide financière pour la réalisation d'un projet d'infrastructure d'importance régionale.
- La décision du financement d'un projet est de la compétence de l'assemblée des délégués et requiert une majorité de 60% ;
- Le fonds est alimenté par une contribution annuelle et solidaire de toutes les communes du district ;
- Le fond peut également être financé par l'emprunt jusqu'à concurrence de Fr. 15 mio.
- La contribution financière à un projet est financée à hauteur de 70% par le fond d'investissement alors que les 30% restant sont pris en charge par les communes directement concernées.

Pour l'avenir et le développement du district, le conseil communal vous recommande d'accepter ces nouveaux statuts.

M. le Président demande s'il y a des questions sur cette modification.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe à l'adoption de ces statuts.

Au vote à main levée, les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) sont adoptés à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **M. Sébastien Roch** pour la présentation du point 5. du tractanda.

5. Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces

M. Sébastien Roch informe que le conseil communal a décidé de remettre ce règlement à jour car sa dernière version date de décembre 1998.

M. Sébastien Roch présente les principales modifications :

- Art. 2* Les commerces peuvent être ouverts de 6 à 19 heures du lundi au vendredi et de 6 à 16 heures le samedi. Toutefois, les commerces rattachés à une laiterie ainsi que les stations de lavage peuvent également être ouverts le samedi jusqu'à 19 heures.
- Art. 6, al. 1* Peuvent être ouverts le dimanche et les jours fériés, de 6 à 19 heures: a) Les commerces spécialisés dans l'alimentation tels que boulangeries, pâtisseries, laiteries, boucherie et épiceries b) Les commerces de fleurs c) Les expositions d'objets d'art d) Les stations d'essence.
- Art. 6, al. 2* Les stations de lavage de véhicules avec présence de personnel peuvent être ouvertes le dimanche de 10 à 12 heures.
- Art. 8* Peuvent être ouverts, en tout temps, les points de vente au moyen d'appareils de distribution automatiques.

M. Sébastien Roch demande s'il y a des questions sur ce règlement.

M. Stéphane Dubey demande ce qu'il faut entendre par l'ouverture de 6 à 19 heures le dimanche.

M. Sébastien Roch informe qu'il s'agit uniquement des commerces spécialisés dans l'alimentation tels que les boulangeries, pâtisseries, laiteries, boucheries et épiceries.

M. l'abbé Louis Pythoud demande pour quelle raison la commune demande à prolonger les heures de travail du dimanche dans les magasins.

M. Sébastien Roch informe que les ouvertures du dimanche ne concernent pas les grandes surfaces.

M. le Président souligne que ce règlement concerne pour la commune surtout le magasin « Denner ».

M. Dominique Marchon confirme que le magasin « Denner » ne sera pas ouvert le dimanche après-midi.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Sébastien Roch** pour sa présentation et passe à l'adoption de ce règlement.

Au vote à main levée, le règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces est adopté à la majorité, le parti contraire huit voix.

6. Divers

M. le Président informe que le 2 mai 2012 le nouveau site Internet de la commune sera mis en ligne.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Robert Yerly demande qu'un trottoir soit réalisé entre le quartier des Rialets et la Poste de Cottens (le long de la route cantonale).

M. Yves Nicolet informe que le conseil prend note de cette requête et va étudier les possibilités de réalisation et les coûts.

Mme Debora Belloy demande si le local de lutte près du terrain de foot est une version « définitive ».

M. le Président informe que le conseil sera attentif à ce que le bâtiment corresponde aux normes de la construction.

M. Marc-André Ryter demande quand la commune va enlever les déchets verts, compost, qui encombrent la déchetterie.

M. Marc-Antoine Sauthier précise qu'une entreprise doit venir broyer les branches et que par la suite une planification doit être organisée avec les agriculteurs pour l'enlèvement du compost.

M. Bernard Mettraux s'étonne et souhaite que le conseil réfléchisse sur le bienfondé de la fermeture de la déchetterie le mercredi soir durant les mois de janvier, février et mars.

Mme Debora Belloy demande s'il n'y pas moyen de revoir le système pour les déchets verts (à disposition en tout temps).

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle qu'il était prévu dans le cadre de l'assainissement des bassins de la STEP d'agrandir la déchetterie et qu'actuellement les bassins ne peuvent pas être remblayés donc utilisés pour l'agrandissement. Les horaires d'ouverture de la déchetterie seront discutés en séance du conseil pour, dans la mesure du possible, satisfaire les citoyens.

M. Robert Yerly demande si les modérateurs à la route de Belmont et à la route des Brévires sont définitifs.

M. Yves Nicolet informe qu'il s'agit d'une mesure provisoire et que la mise à l'enquête définitive se fera faite dans le courant de l'automne.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.40 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
